

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
Conseil Municipal du 20 octobre 2022

Ce jeudi 20 octobre 2022 se réunit le conseil municipal de la commune nouvelle de Gouville s/mer, en le lieu de la salle du conseil municipal de Gouville s/mer.

Présents : Gisèle ALEXANDRE, Thierry BASTARD, Roseline BENOIST, Christophe BOURGEOT, Jérôme BOUTELOUP, Daniel CORBET, Simone DUBOSCQ, Cécile DUREL, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Jacky GAILLET, Stéphanie GODEFROY, Béatrice GOSSELIN, Yves GOSSELIN, Delphine HARENG, Valérie LAISNEY, Jean LAMY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Sandrine LEJEUNE

Excusés : Annabelle CASROUGE, Aurélie COLIN, Stéphanie POTET, Manuel RIVET

Pouvoirs : Gaëtan COENEN ayant donné pouvoir à Valérie LAISNEY
Pascale DUBOSCQ ayant donné pouvoir à Simone DUBOSCQ

I - Désignation d'un secrétaire de séance

Sandra ÉNÉE est désignée secrétaire de séance.

II - Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 septembre 2022

A l'unanimité, le procès verbal de la réunion du 26 septembre 2022 est approuvé.

III - Communiqués

- Madame la sous-préfète viendra à Gouville s/mer le 3 novembre prochain. Le Maire et les Maires délégués lui présenteront l'ensemble du territoire de la commune nouvelle et un certain nombre de projets et difficultés. Les adjoints et conseillers délégués participeront au déjeuner à la salle des fêtes puis au temps d'échanges en mairie prévu l'après-midi.
- Les repas des aînés : celui des communes de Gouville s/mer et Servigny a eu lieu le 12 octobre avec presque 200 convives et une très bonne ambiance appréciée de tous. A Montsurvent le 8 octobre, + de 50 Montsurventaises et Montsurventais étaient présents là encore dans une agréable convivialité. Le repas d'Anneville aura lieu ce dimanche avec une quarantaine d'inscrits et celui de Boisroger aura lieu le 22 janvier 2023. Monsieur le Maire renouvelle ses plus vifs remerciements à tous ceux qui participent à la réussite de ces repas, moments très appréciés par tous nos aînés.
- Cérémonie du 11 novembre : tout le conseil municipal est invité à participer à la cérémonie de commémoration organisée par les anciens combattants : rendez-vous à 12 h devant la mairie de Gouville s/mer pour un début de cérémonie prévue à 12h15 au monument aux morts.
- Débat communal sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de Coutances mer et

bocage : le rapport de présentation du PLUi a été enrichi par les ateliers et les réunions qui ont permis de partager les enjeux et de définir les orientations générales du PADD. Il appartient aux conseil municipaux d'organiser en amont un débat entre le 18/10 et le 15/11. Compte tenu du cadre très réglementaire de ce débat, il est proposé de prévoir une réunion de conseil municipal « spécifique » le 8 novembre à 20h30, étant rappelé qu'il ne s'agit que d'un simple débat. Le sujet « base adresse » sera également à l'ordre du jour de cette réunion.

- Monsieur le Maire rappelle la date de la réunion publique présentant le PADD, prévue le jeudi 3/11 à 18 heures à la salle des fêtes de Gouville s/mer
Jean-Pierre LEFGOUBEY informe le conseil municipal de la réunion de lancement du SCoT qui a eu lieu ce jour. Différents ateliers auront lieu régulièrement les mois prochains. Il rappelle que ce sujet est très important puisque le SCoT guidera le PLUi.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a eu la confirmation des services du Département, que le SMEL sera transféré sur la zone conchylicole de Gouville s/mer, construction prévue pour 2024/2025, la construction sera résiliente.

III – Revision du nombre d'adjoints

Après que Jérôme Bouteloup et Delphine Hareng ont quitté la salle, Monsieur le Maire a présenté la situation.

La préfecture ayant relevé une irrégularité dans la dernière délibération du 30/06/2022 fixant les indemnités de fonctions, elle demande au conseil municipal de régulariser la situation :

1. Il est à noter déjà que l'enveloppe globale du montant des indemnités de fonction – sujet concerné par le courrier de la préfecture - concerne les indemnités du Maire, des adjoints et conseillers délégués, pas les maires délégués, qui eux ont leur seuil dépendant de la strate de la population de la commune déléguée, à part de cette enveloppe globale.
Partant de là, les indemnités votées pour les maires délégués sont maintenues et réglementaires.
2. Donc le souci porte sur les montants votés par délibération du 19/01/2021 pour le Maire, les adjoints et les 2 conseillers délégués, et par délibération suivante du 30/06/2022 prévoyant la hausse de l'indemnité de Jérôme BOUTELOUP. La lecture de cette seconde délibération a donc levé l'irrégularité pour la préfecture, laquelle irrégularité était déjà manifeste dans la 1^{ère} délibération

Monsieur le Maire rappelle :

L'enveloppe globale « théorique » des indemnités pour le maire, les adjoints et conseillers délégués se calcule de la manière suivante :

- L'indemnité maximale du maire (51.6 %)
- Et les indemnités maximales des adjoints en exercice, soit pour nous 4, soit (4 x 19.8 %)

Donc cela définit l'enveloppe globale maximale de :

- 51.6 % de IB 1027 (3 889.40 €) = 2 006.98 €
- 4 x (19.80 % de 3 889.40 €) = 4 x 770.12 € = 3 080.48 €
- Soit une enveloppe globale maximale, encore une fois pour les indemnités du Maire + des adjoints + des conseillers délégués = 5 087.46 €

OR, la délibération n°1 (c'est-à-dire avec « l'ancienne indemnité » de Jérôme BOUTELOUP) prévoyait :

- Maire = 1 814.79 €
- 4 Adjoints = 4 x 770.12 € = 3 080.48 €
- 1 conseiller délégué Jérôme BOUTELOUP = 513.40 €
- 1 conseiller délégué Delphine HARENG = 256.70 €
- **Soit un total de 5 665.29 €**
- Donc on dépassait déjà l'enveloppe globale maximale de 577.83 €.

Puis, le conseil municipal a décidé de réviser l'indemnité de Jérôme BOUTELOUP et de la porter au même montant que celui des adjoints, soit 770.12 € par délibération du 30/06/2022. Ainsi on dépassait encore + l'enveloppe autorisée, cette fois ci avec un total de 5 921.99 € au lieu de 5 087.46 € soit enveloppe dépassée de + 834.53 €.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Gouville s/mer ayant 27 conseillers municipaux, elle peut avoir 30 % d'adjoints, soit 8 adjoints maximum. Aujourd'hui, la commune en compte 4.

Ainsi, après en avoir délibéré:

- afin d'augmenter l'enveloppe globale « théorique », le conseil municipal décide à la majorité (Jean-Jacques ELOI s'abstient) d'augmenter le nombre d'adjoints en exercice. Et de le fixer à 6.
 - Après une interruption de séance de quelques minutes, le vote au scrutin de liste et à bulletin secret est organisé pour élire deux adjoints supplémentaires.
- La seule liste « Delphine HARENG – Jérôme BOUTELOUP » est proposée. Celle-ci respecte la parité.

Résultats de vote : 11 voix pour la liste, 8 votes blancs et 4 votes nuls

La majorité absolue n'étant pas déclarée, un second tour est organisé.

Résultats du second tour : 13 voix pour la liste, 8 votes blancs et 2 votes nuls.

Ainsi avec 13 voix, la liste est élue. Delphine HARENG est élue 5 adjointe et Jérôme BOUTELOUP 6ème adjoint.

- Enfin, le conseil municipal procède au vote des indemnités dans la nouvelle enveloppe globale. A la majorité, Delphine HARENG, Jérôme BOUTELOUP et Jean-Jacques ELOI s'abstiennent, les indemnités suivantes sont votées par le conseil municipal :

- Maire = 1 814.79 € (soit 46.66 % de IB 1027)
- 5 Adjoints Valérie LAISNEY, Yves GOSSELIN, Pascale DUBOSCQ, Jacky GAILLET et Jérôme BOUTELOUP à 770.12 € (soit 19.80 % de IB 1027)
- 1 Adjoint Delphine HARENG = 256.70 € (soit 6.60 % de IB 1027)

Celles-ci représentent la somme de 5 921,99 € à rapprocher de l'enveloppe globale théorique de 6 657,58 €.

IV – Revoyure du contrat de pôle

Valérie LAISNEY présente le sujet. Elle expose les projets que le conseil municipal a retenus pour préparer la revoyure; certains projets avaient été retirés et d'autres ajoutés.

Suite au nouveau récent rendez-vous du 13/10 au Conseil Départemental, la revoyure du Contrat de Pôle de Service ne peut être votée à ce stade.

Madame Valérie LAISNEY propose donc de convenir de dates pour réunir le conseil municipal dans deux réunions de présentation :

1. MAM et projet de lotissement HLM rue du Nord
2. Maison M@nche Services et aménagement de la Maison ROUGEOT

Ces réunions auront à l'ordre du jour la présentation détaillée des différents projets, leur coût d'investissement et de fonctionnement, leur faisabilité au regard de la situation financière de la commune.

La présence de tous les conseillers à ces deux réunions présentera un caractère indispensable afin de leur donner tous les éléments nécessaires pour le vote de la revoyure complète du CPS qui sera inscrite au conseil municipal de fin novembre.

Monsieur TARTEAUT, accompagné de l'élu départemental en charge de cette mission, propose de venir faire une présentation détaillée de Maison M@nche Service le 7/11 à 19h. Aussi, la réunion sur ce sujet et sur celui de la maison Rougeot pourrait être le 7/11 à partir de 19h avec une première intervention menée par le conseil départemental.

V- Révision du RIFSEEP

Après que Madame Lucie LEBRUN a quitté la salle, Monsieur le Maire délégué de Gouville expose la situation.

Compte tenu des missions données à Lucie LEBRUN autour du sujet de la gestion du littoral à court terme, pour lesquelles elle est mise à disposition des communes d'Agon Coutainville, Blainville sur mer et de la communauté de communes, Coutances mer et bocage, il appartient au conseil municipal de valider le montage envisagé pour régulariser la rémunération de ces missions.

Après avoir entendu l'exposé de Jean-Pierre LEGOUBEY et en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De prévoir une convention de mise à disposition de cet agent, par la commune de Gouville s/mer auprès des 3 collectivités précitées
- De prévoir la proratisation de participation financière pour chacune des collectivités, telle que déjà évoquée, soit :
 - pour la première phase de la mission laquelle a abouti à la mise en œuvre des travaux de protection d'urgence sur les 4 sites (2 sites pour Gouville s/mer, 1 site pour Coutances mer et bocage et 1 site pour Blainville s/mer)
 - ✓ 50 % pour la commune de Gouville s/mer
 - ✓ 25 % pour la commune de Blainville s/mer
 - ✓ 25 % pour CMB
 - Pour la seconde phase concernant le suivi de l'évaluation environnementale incluant la commune d'Agon-Coutainville :
 - ✓ 40 % pour la commune de Gouville s/mer

- ✓ 20 % pour la commune de Blainville s/mer
- ✓ 20 % pour la commune d'Agon-Coutainville
- ✓ 20% pour CMB

- Afin de mettre en œuvre le règlement financier à Lucie LEBRUN, considérant la mise à disposition, le conseil municipal décide de rémunérer cet agent via le RIFSEEP et de se faire rembourser par les collectivités au prorata des sommes précisées ci-dessus.

Pour cela, il est nécessaire de réviser l'enveloppe globale du RIFSEEP du cadre A – cadre d'emploi de Lucie LEBRUN- :

L'arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps ministériel des attachés d'administration de l'Etat des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014, prévoit les montants plafonds annuels suivants :

- IFSE = 36 210 €
- CIA = 6 390 €

La délibération du 24/09/2019 prévoit comme montant plafond annuel de ce régime indemnitaire :

- IFSE = 19 000 €
- CIA = 2 500 €

Afin de disposer de la marge nécessaire pour assurer ce règlement d'indemnités supplémentaires, le conseil municipal décide à l'unanimité de réviser les montants plafonds annuels pour le cadre d'emplois « attachés territoriaux, groupe 1 » :

- IFSE = 30 000 €
- CIA = 4 000 €

VI – Contraction d'un prêt pour le budget assainissement

Compte tenu des importants investissements en matière d'investissement et les décalages de versement des remboursements par le Sdeau concernant la partie eau potable du marché de travaux de Servigny d'une part et le décalage de versement des subventions par l'Agence de l'eau, il apparaît nécessaire de prévoir un emprunt de 350 000 €.

Nous avons consulté plusieurs établissements bancaires et avons reçu deux propositions pour des prêts à taux fixes et d'autres pour des taux variables. Compte tenu le contexte et par prudence, le conseil municipal décide de retenir un prêt à taux fixe.

Ainsi, il est décidé de prévoir un emprunt sur 15 ans à taux fixe.

La proposition reçue du Crédit Mutuel est alors la mieux disante avec un taux fixe de 2.77 %, et des échéances dégressives, portant le coût total de l'emprunt à la somme de 73 924.38 € et des frais de dossier de 350 €.

Après avoir entendu l'exposé de Jean-Pierre LEGOUBEY, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir cette proposition.

VII – Révision de l'Attribution de compensation au titre de la surveillance des plages

Il a été décidé en conférence des Maires de redonner la compétence de surveillance des plages aux communes.

Ainsi dès cette saison 2022, cette compétence a été suivie par la commune dont le suivi et les payes de sauveteurs.

La CLECT dans son rapport en date du 7 juin 2022 a évalué les attributions de compensation suite au transfert de cette compétence. L'évaluation de charges transférées, réalisée par la CLECT, s'élève à la somme retenue de 27 245 € (moyenne des dépenses retenues pour les années 2019, 2020 et 2021).

Or cette première année de dépenses à la pleine charge de la commune pour assurer cette compétence, dans les mêmes conditions du service assuré que les années précédentes, représente la dépense de coût de personnel de 33 183.54 € + 805 € au titre de la participation des frais de formation des nageurs sauveteurs, soit un coût total de 33 988.54 € à rapprocher donc de l'AC retenue par la CLECT de 27 245 €.

Soit un différentiel de + 6 743.54 €.

Nous avons rencontré les services de la SNSM pour comprendre cet écart. A la lecture des plannings d'une part présentant de nombreuses heures supplémentaires sur le mois de juillet, qui auraient pu être évitées selon un planning différent, considérant d'autre part les difficultés concernant le mois d'août ou il manquait un sauveteur impliquant de nombreuses heures supplémentaires pour les 4 autres sauveteurs (alors d'autant plus majorées), il semble inévitable que l'enveloppe budgétaire ait été largement dépassée.

Nous avons pu faire un point précis du suivi de cette compétence nouvelle pour la commune et une grande vigilance devra être mise en place pour la saison prochaine avec le suivi des plannings proposés par les chefs de poste qui devront préalablement être validés par le Maire.

Par ailleurs, les services de la SNSM nous alertent sur les horaires de surveillance de la plage de Gouville prévue de 10h30 à 19h30, nous rappelant que les autres plages de la Manche sont surveillées de 11h à 19h. La réflexion est proposée pour retenir ces mêmes horaires de surveillance à compter de l'été 2023.

Après avoir entendu cet exposé et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le transfert de compétence tel que proposé par la CLECT avec une révision de l'AC au montant dû par la commune à Coutances mer et bocage de 34 755 € à la place de 62 000 €.

VIII – Equipement de la salle de convivialité de Boisroger

Comme prévu au budget primitif, il est proposé d'équiper la salle de convivialité de Boisroger de certains matériels de cuisine : four, hotte, plonge, fourneau... pour cela nous avons consulté deux entreprises :

- BELLIARD dont le devis s'élève au montant de 11 227.02 € HT, soit 13 472.42 € TTC
- ECOTEL/TECHNOTEL dont le devis initial s'élevait au montant de 11 869.42 € HT, soit 14 243,30 € TTC mais ce devis devrait être révisé compte tenu de certaines modifications.

David LAURENT se charge de se rapprocher d'ECOTEL/TECHNOTEL pour ajuster le devis, compte tenu de certains ajustements de matériel nécessaires.

Le conseil municipal donne d'ores et déjà son plein accord pour retenir l'enveloppe de dépense d'un montant de 11 300 € HT destiné au devis révisé de cette société.

Par ailleurs, pour assurer le fonctionnement de cette installation, il faudra réviser la puissance de l'actuel raccordement électrique pour disposer d'une puissance de 18 KvA en triphasé. Un prochain devis nous sera adressé par notre fournisseur. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à l'engager.

David LAURENT expose sa demande de vouloir faire un petit terrain de pétanque à Boisroger. Les associations feraient les travaux et il sera demandé à la commune de payer les matériaux. Ce sujet sera prochainement présenté.

IX – Approbation du dossier de consultation des entreprises pour l'aménagement du lotissement de la Jeannerie

L'architecte Monsieur Laquaine a transmis les premiers documents du Dossier de Consultation des Entreprises à la commune, une prochaine réunion avec la SA HLM est prévue la semaine prochaine et permettra de prévoir les éléments en lien avec la VRD de l'assiette de terrain destinée à la SA HLM, qu'il faudra ajouter à notre DCE.

Afin de lancer cette consultation ensuite au plus vite, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offres.

Un sujet de dernier minute est ajouté, nous venons de recevoir le devis du cabinet GEOMAT pour réaliser le bornage complet de tout le lotissement et il est urgent de mettre en œuvre cette opération. Aussi, après avoir entendu l'exposé de Jean-Pierre LEGOUBEY, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir ce devis d'un montant de 9 720 € HT, soit 11 664 € TTC pour le bornage complet des lots du futur lotissement (partie communale, assiette âge & vie et partie HLM) ainsi que pour le relevé topographique du terrain cadastré AK 5 n'ayant pas fait l'objet de ces études en même temps que le reste de l'assiette du lotissement.

X – Ouverture des commerces le dimanche

Le Maire peut autoriser, après avis simple du conseil municipal, l'ouverture des commerces de détail, habituellement fermés le dimanche à ouvrir certains dimanches dans la limite de douze par an (code du travail art. L3132-26). Cet article précise aussi que si le nombre de dimanches autorisés excède cinq, l'avis conforme de l'EPCI est requis.

Afin de se conformer à cette réglementation, la communauté de communes prévoit de rendre un avis pour les communes concernées lors du conseil communautaire de 16/11 prochain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité cette ouverture des commerces les dimanches.

XI- Proposition de location du local du presbytère

Le local du presbytère occupé par l'association diocésaine de Coutances paroisse St Paul d'Agon-Coutainville est libre depuis le 30/09. Il est proposé de le louer au SIAD, qui cherche de nouveaux locaux pour son activité. Une récente visite a eu lieu et la réflexion est en cours. Quelques travaux de réhabilitation et d'équipements permettant la transformation en bureaux pourraient être réalisés en régie par la commune.

Simone DUBOSCQ rapporte les questions posées par le SIAD, notamment la surface complète des locaux et par pièce, le SIAD pouvant s'associer à l'ADMR pour occuper ces locaux. Yves GOSSELIN se charge de préparer ce relevé.

XII – Divers

- A l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser ces remboursements
 - 118.28 € à Monsieur Jérôme BOUTELOUP, qui a avancé une nouvelle fois la dépense de carburant pour le mini bus assurant le transport des enfants de Montsurvent à l'école
 - 61.60 € à Madame LEPELLEY-LEJOLIVOT pour la dépense en lien avec le ramonage de la cheminée du logement communal sis 9 rue Antoine de Bougainville à Anneville s/mer
- A l'unanimité, le conseil municipal décide de réviser la délibération des jours de congés exceptionnels en raison d'évènements familiaux et de prévoir 3 jours pour le décès du père/mère, beau-père, belle-mère, frère ou sœur de l'agent.
- Remerciements de l'association de visite des malades dans les établissements hospitaliers pour la subvention, que la commune leur a accordée
- Dispositif d'alarme de sécurité du gîte de groupe de la Filature : lors de la dernière visite de la commission de sécurité, nous avons eu un avis défavorable considérant l'alarme de sécurité non reliée au logement de la gardienne, un report d'alarme devant être mis en place. Afin de nous mettre en conformité, des travaux de mise aux normes sont nécessaires et pour cela le dispositif doit être changé. Yves GOSSELIN présente le devis de l'entreprise E.C.I. d'un montant de 5 994.55 € HT, soit 7 193.46 € TTC. Sous réserve de validation de ce dispositif par les services du SDIS, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce devis d'ECI.
- **Virements de crédits : Budget COMMUNE**

Suite à l'achat de mobilier et vaisselle pour la salle des fêtes de Gouville et l'achat de petits matériels pour la cantine scolaire qui n'étaient pas prévus au budget primitif 2022, le conseil municipal décide à l'unanimité des virements de crédits suivants :

- du Cpte D. 2315 – Immos en cours – Installations techniques	- 65 500 €
- aux Cptes D. 2184-11 – Mobilier – Salle des Fêtes	+ 59 350 €
D. 2188-11 – Autres immobilisations corporelles – Salle des Fêtes	+ 5 200 €
D. 2188-20 - Autres immobilisations corporelles – Cantine	+ 950 €

- **Virements de crédits : Budget CAMPING :**

Afin de pouvoir régler les charges sociales d'octobre et les paies de novembre et décembre, le conseil municipal décide à l'unanimité de reporter l'achat de la golfette initialement prévu sur l'exercice 2022 et de prévoir les virements de crédits suivants :

- des Cptes D. 023 – Virement à la section d'investissement	- 3 999 €
R. 021 – Virement de la section d'exploitation	- 3 999 €
D. 2182 – Matériel de transport	- 3 999 €
D. 61523 – Entretien et réparation Réseaux	- 2 516 €
D. 673 – Titres annulés sur exercice antérieur	- 335 €

- aux Cptes D. 6411 – Salaire de base	+ 6 000 €
D. 6451 – Cotisations à l'URSSAF	+ 850 €

- Lotissement rue du Nord : après avoir entendu l'exposé de Jean-Pierre LEGOUBEY, le conseil municipal décide à l'unanimité de confier la mission d'étude financière pré-opérationnelle concernant les travaux de viabilisation/aménagement à la charge de la commune concernant l'assiette de terrain « lotissement rue du Nord » qui sera cédé à l'euro symbolique à la SA HLM pour le projet de 6 logements. Pour cela, le conseil municipal retient le devis du cabinet INFRAVRD d'un montant de 950 € HT, soit 1 140 € TTC.

- Lors de la création de la commune nouvelle, le transfert de propriété des immeubles des communes déléguées vers la commune nouvelle n'a pas été réalisé. Ces actes administratifs nous étant réclamés par les services de la Trésorerie, le conseil municipal décide de nous faire accompagner des services de Mme BREUILLY, ancien chef de contrôle dans les services de publicité foncière de la DDFIP et de retenir son devis d'un montant de 3 000 € pour rechercher les parcelles appartenant à la collectivité, les origines de propriété, assurer la structure de l'acte administratif et la rédaction de l'effet relatif ainsi que sa vérification avant publication. Elle aura néanmoins besoin de la mise à disposition d'un agent de notre commune pour collaborer dans cette mission.

Béatrice GOSSELIN a reçu des demandes notamment de Gouvillais pour visiter le Sénat. Pour ceux qui sont intéressés Béatrice GOSSELIN peut proposer des dates en fonction du nombre d'intéressés, ces dates pourraient être au printemps.

